

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Bail local commercial
ancien bar LE
FONTENOY - Ville de
THIERS**

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaients absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

BAIL LOCAL COMMERCIAL ANCIEN BAR LE FONTENOY - VILLE DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que la Ville de Thiers est propriétaire de l'immeuble sis 8 rue François-Mitterrand, parcelle cadastrée AO 124 ;
- **Considérant** que dans le cadre du projet de revitalisation de son cœur de ville, la commune a retenu parmi les axes forts la réhabilitation du rez-de-chaussée de cet immeuble qui abrite un local commercial vacant (Ancien bar le Fontenoy), situé stratégiquement entre la Poste et la Mairie ;
- **Considérant** que la Ville va mettre en œuvre un appel à candidatures portant sur la location commerciale dudit local aux fins d'exploitation, après travaux de rénovation et de mise aux normes, d'une activité de bar-brasserie, vente à consommer sur place ou à emporter, ou salon de thé ;
- **Considérant** que cette opération est destinée à constituer un catalyseur de l'animation commerciale du centre-ville ;
- **Considérant** que des travaux sont en cours pour une mise aux normes et une rénovation de cette cellule commerciale ;
- **Considérant** que le loyer annuel est fixé à 3360 € HT (soit 4200 € TTC) pour une surface commerciale d'environ 47 m², avec une révision annuelle basée sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :

- **Approuve** la signature d'un bail commercial pour ce local commercial situé en rez-de-chaussée du 8 rue François-Mitterrand, pour un loyer mensuel initial annuel de 3360€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes décisions et notamment le bail commercial.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER